

**DEMANDE D'AUTORISATION**  
**en vertu de l'article 53 de la Loi sur l'aménagement du territoire.**

**L'audience aura lieu le mercredi 6 juin 2018, à compter de 18 h 30,  
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,  
101, promenade CentrepoinTE**

**Dossier n° :** D08-01-18/B-00170  
**Propriétaire(s) :** 250 Montreal Road Regional Inc.  
**Emplacement :** 282, rue Dupuis  
**Quartier :** 12 - Rideau-Vanier  
**Description officielle :** lots 31 et 32, plan enr.75  
**Zonage :** TM3  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DE LA DEMANDE :**

La propriétaire souhaite créer des servitudes/emprises sur des parties de son bien-fonds au bénéfice du propriétaire du bien-fonds voisin au sud situé au 290, rue Dupuis

**AUTORISATION REQUISE :**

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de concessions de servitudes/emprises ainsi que d'un accord d'entretien et d'utilisation commune.

Le terrain en question est représenté par les parties 2, 3, 4 et 5 du plan 4R préliminaire qui accompagne la demande. Il a une façade de 31,92 mètres et une superficie de 1 037,7 mètres carrés. La parcelle est occupée actuellement par un immeuble de bureaux de six étages situé au 282, rue Dupuis.

La première servitude proposée est représentée par la partie 2 du plan 4R préliminaire qui accompagne la demande. Elle aura une largeur d'environ 0,08 mètre, une profondeur de 9,42 mètres et une superficie de 0,6 mètre carré. Cette servitude sera au bénéfice du propriétaire de la partie 1 du plan 4R préliminaire (étant le 290, rue Dupuis). Cette servitude reconnaîtra le léger empiètement du bâtiment situé actuellement au 290, rue Dupuis, sur le bien-fonds en question.

La deuxième servitude proposée est représentée par la partie 3 du plan 4R préliminaire qui accompagne la demande. Elle aura une largeur de 1,5 mètre, une profondeur de 9,42 mètres et une superficie de 14,1 mètres carrés. Cette servitude sera au bénéfice du propriétaire de la partie 1 du plan 4R préliminaire (étant le 290, rue Dupuis) pour permettre l'entretien régulier du mur existant qui empiète.

La troisième servitude proposée est représentée par la partie 4 du plan 4R préliminaire qui accompagne la demande. Elle aura une façade de 3,0 mètres sur la rue Dupuis, une profondeur de 4,6 mètres et une superficie de 13,8 mètres carrés. Cette servitude

sera au bénéfice du propriétaire de la partie 1 dudit plan (étant le 290, rue Dupuis) aux fins d'accès motorisé partagé.

**LA DEMANDE** indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.